

Réunion des CEVU des trois universités lundi 15 octobre 2007

Rapporteur : Frédérique Granet

A partir des réflexions et des propositions du groupe interuniversitaire "Offre de formation", les VP-CEVU ont organisé une réunion commune des CEVU des trois universités le lundi 15 octobre 2007. Les points suivants ont été soumis à l'avis des CEVU et adoptés dans la rédaction indiquée ci-dessous, comme cela figure dans le procès-verbal:

- ▶ le principe d'un calendrier universitaire commun ; le principe d'une date commune de rentrée universitaire
- ▶ Un accueil adapté aux diverses populations d'étudiants arrivants : en L1 ; dans d'autres années d'études ; étudiants étrangers
- ▶ Une semaine d'accueil pour les étudiants inscrits en L1, la rentrée des étudiants des autres années d'études étant positionnée la semaine suivante
- ▶ Inscriptions administratives : en ligne
- ▶ Un point Accueil par campus apte à répondre aux questions des étudiants ou à les orienter vers les services compétents
- ▶ Un forum ouvert en ligne et en présentiel avec une équipe « pluri-compétences » en mesure de répondre aux questions diverses posées par les étudiants
- ▶ Améliorer l'information, y compris dans sa lisibilité et son actualisation, sur l'ensemble de l'offre de formation grâce au SCUIO et au Portail de l'offre de formation de l'enseignement supérieur en Alsace
- ▶ Définir les connaissances et les compétences à acquérir et construire en conséquence les formations
- ▶ Etablir l'annexe descriptive de chaque diplôme et la fiche RNCP en même temps que la maquette de chaque formation (indiquer les compétences acquises)
- ▶ La notion d'UE : une UE correspond à un ensemble de connaissances et de compétences à acquérir. Un ECTS correspond à 25h de travail pour l'étudiant (incluant enseignement et travail personnel).
- ▶ L'exploitation optimale d'un site unique conduit à encourager les projets innovants de formations tant bi-disciplinaires que pluridisciplinaires, notamment des doubles cursus y compris à dimension internationale, ou l'articulation d'un champ disciplinaire majeur avec un ou plusieurs autres champs dits mineurs, ou une troisième année de licence (S5+S6) pluridisciplinaire et professionnalisante

Licence

Quelques principes généraux

- ▶ Les crédits sont attribués à l'UE, d'où la nécessité d'une UE disciplinairement cohérente.
- ▶ Les crédits attribués aux UE sont au nombre de 3 ou un multiple de 3.
- ▶ Les UE de Langue préparent notamment à une certification. La certification CLES 2 est organisée pour tout étudiant durant son cursus ; une certification FLE peut être organisée pour des étudiants étrangers non francophones.
- ▶ L'UE d'informatique-bureautique prépare aussi à la certification C2i qui est organisée pour tout étudiant durant son cursus.
- ▶ Pour éviter les parcours tubulaires et favoriser l'insertion professionnelle, toute formation de L1 a vocation à ouvrir sur plusieurs spécialités de L3, le cas échéant avec les mesures d'accompagnement nécessaires.

Semestre 1 (30 crédits)

- ▶ Savoirs fondamentaux avec au moins 1 UE disciplinaire
- ▶ Méthodologie du travail universitaire adaptée aux exigences disciplinaires, incluant la sensibilisation à la recherche et la maîtrise de l'ENT (3 crédits)
- ▶ 1 UE de langue (3 ou 6 crédits)
- ▶ Possibilité de prévoir une UE optionnelle (3 ou 6 ECTS) en cohérence avec les finalités pédagogiques de la formation et de nature à permettre aux étudiants une passerelle d'orientation ou de réorientation précoce

Il convient par ailleurs de prévoir des mesures d'accompagnement pour favoriser la réussite : informatique, tests de niveau, etc...

Semestre 2 (30 crédits)

- ▶ Des UE dans les enseignements fondamentaux
- ▶ Des UE optionnelles¹.
- ▶ 1 UE Langue (3 ou 6 crédits)
- ▶ 1 UE Projet professionnel (3 crédits)
- ▶ 1 UE libre (3 crédits)².
- ▶ 1 UE informatique-bureautique (préparation C2i) en S2 sauf si elle est placée au S3 ou S4 en fonction des disciplines (3 crédits)

¹Par cette expression, est visé un choix par l'étudiant dans une liste de matières définie par la maquette de la formation.

²Par cette expression, est visé un choix ouvert pour l'étudiant, l'UE libre pouvant être disciplinaire (pour non-spécialiste) ou non disciplinaire (par exemple : langues étrangères, engagement étudiant, stage volontaire, etc).

Semestres 3 à 6 (30 crédits par semestre)

- ▶ Des UE dans les enseignements fondamentaux
- ▶ Des UE optionnelles en cohérence avec les finalités pédagogiques de la formation et de nature à permettre aux étudiants une passerelle d'orientation
- ▶ 1 UE Langue (3 ou 6 crédits)
- ▶ 1 UE Projet professionnel au moins aux semestres 3 à 6 (3 crédits)

- ▶ 1 UE libre au moins au S3 ou au S4, et au S5 ou au S6 (3 crédits)
- ▶ Selon les cursus, la maquette peut inclure un stage.
- ▶ 1 UE informatique-bureautique (préparation C2i) au S3 ou S4 selon les disciplines, sauf si elle est placée au S2 (3 crédits)

Master

- ▶ Le Master est construit en 4 semestres et est adossé aux résultats d'une recherche scientifique et technologique reconnue.
- ▶ Les crédits attribués aux UE sont au nombre de 3 ou un multiple de 3.
- ▶ La formation inclut la méthodologie du travail de recherche. Il inclut aussi la pratique d'une langue étrangère dans deux UE au moins (3 crédits par UE).
- ▶ Le Master est une formation qui débouche soit sur une insertion professionnelle, soit sur une entrée en formation doctorale. L'abandon de la dénomination « parcours R » et « parcours P » est préconisé.
- ▶ Une UE libre au moins en Master (3 crédits)
- ▶ Une UE de préparation à l'insertion professionnelle en Master (3 crédits)
- ▶ Une UE dans une autre université du réseau EUCOR peut être proposée.
- ▶ En outre, une UE d'ouverture professionnelle et/ou de valorisation des compétences acquises peut être incluse aux maquettes en Master (3 crédits).
- ▶ Un stage peut être prévu (en entreprise, dans une institution, dans une équipe de recherche, etc...)